



Féchy, le 5 novembre 2013

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 17 décembre 2013

**Préavis municipal n° 12/2013 relatif à une demande d'augmentation de crédit pour la construction d'un refuge forestier intercommunal entre les communes d'Allaman et de Féchy**

**Au Conseil Général de Féchy,**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En date du 25 septembre 2012, votre autorité avait accepté le préavis n° 6/2012 portant sur la demande d'un crédit de CHF 308'100.—en vue de la réalisation d'un refuge forestier intercommunal entre les communes de Bougy-Villars, Allaman et Féchy.

Le mardi 24 septembre dernier au soir, la Municipalité a appris par SMS et avec stupéfaction, le projet de fusion bien avancé entre les communes d'Aubonne, Bougy-Villars, Montherod et Saubraz. Si cette fusion devait aboutir, cela porterait le nombre d'usagers potentiels de notre refuge à environ 5'500 personnes alors qu'il avait été envisagé pour une population de 1'641 habitants (population au 31 décembre 2011).

La mise à disposition du terrain par la commune de Féchy devait faire l'objet d'un DDP (droit distinct permanent de superficie) entre les trois communes partenaires et qui n'est pas finalisé, donc pas encore été signé.

Si Bougy-Villars rejoint la commune d'Aubonne, les Municipalités d'Allaman et Féchy ne souhaitent pas continuer les démarches avec la commune de Bougy-Villars et vous propose de revoir le mode de financement de la construction du refuge au prorata du nombre d'habitants de nos deux communes au 31 décembre 2011, soit :

- Commune d'Allaman                    414 hab. / 1191 habitants                    = 34.75 %
- Commune de Féchy                    777 hab. / 1191habitants                    = 65.25 %

Le coût global de la construction est devisé à CHF 650'000.—, la commune d'Allaman participerait pour 34,75 %, soit CHF 225'875.—, et le montant à charge de notre commune serait de CHF 424'125.—.

## **CONCLUSION**

La Municipalité invite le Conseil général à adopter le présent préavis.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Féchy vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :




### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

- Vu le préavis municipal n° 12/2013
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la COGEFIN
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **Décide**

- D'autoriser la Municipalité, pour autant que Bougy-Villars fusionne avec Aubonne, Montherod et Saubraz, à continuer les travaux de construction d'un refuge forestier avec la participation de la commune d'Allaman
- De lui accorder à cet effet, et si nécessaire, un crédit supplémentaire de CHF 116'025.—
- De financer cette opération par la trésorerie courante
- D'amortir ce montant par un prélèvement sur le compte n° 9282.002.00, fonds de réserve pour investissements futurs

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		la secrétaire
 Francis Liard		 Katyla Labhard